

ÉCOLO
CHEAP
MOINS
DURABLE
AS DESIGN
MOINS CHER
CHAUD L'ÉTÉ
FROID L'HIVER



10 QUESTIONS CLÉS SUR LA CONSTRUCTION MODULAIRE

**La réponse à tous vos projets
d'espace de vie et de travail**



COUGNAUD

GÉNÉRATION BÂTIMENT
PLUS ÉCO-RESPONSABLE

QUESTION N°1

LA CONSTRUCTION MODULAIRE EST-ELLE QUALITATIVE ?



Notre procédé constructif industrialisé nous permet d'atteindre un niveau de qualité, dit «usine». Dès le démarrage d'un projet, nous vous impliquons dans la conception pour définir précisément votre niveau d'exigence (budget, qualité, performance, design...) afin de sélectionner les matériaux, les équipements et les niveaux de finition correspondant à vos attentes. **De la conception à la remise des clés, nos équipes prennent en considération toutes vos contraintes :** réglementaires (RE2020, sismique, PMR, ERT-ERP*), climatiques (montagne, littoral, zones inondables...), sites (ville, campagne, types de sol...), logistiques (camion, bateau, hélicoptère, grue...).

QUESTION N°2

QUEL EST LE NIVEAU DE CONFORT DANS UN BÂTIMENT MODULAIRE ?



Notre bureau d'études, constitué de près de 100 personnes (architectes, ingénieurs, techniciens, dessinateurs, économistes, spécialistes des nouvelles technologies et des réglementations) **a pour mission de vous garantir le niveau de confort attendu,** en optimisant le niveau d'isolation selon les normes en vigueur (acoustique, thermique...), l'ergonomie des espaces, les matériaux, les équipements...

QUESTION N°3

POURQUOI LA CONSTRUCTION MODULAIRE EST-ELLE PLUS RENTABLE ?



A comparaison égale (prix, qualité, design), la construction modulaire est plus économique sur la globalité du projet. Nos bâtiments sont finalisés jusqu'à 90% en usine, et sont livrés sur site avec le matériel nécessaire aux finitions afin de limiter les transports (50% de moins qu'un chantier conventionnel), les travaux imprévus et les coûts de suivi de chantiers. **La construction modulaire, 2 à 3 fois plus rapide que la construction conventionnelle,** vous permet de rentabiliser votre bâtiment au plus vite.

QUESTION N°4

EN QUOI LA CONSTRUCTION MODULAIRE EST-ELLE PLUS ÉCOLOGIQUE ?



La construction modulaire est plus respectueuse de l'environnement que la construction conventionnelle. Avec une fabrication des structures tridimensionnelles en usine, **la « filière sèche » se montre très économe en eau et produit moins de déchets de construction.** Elle limite aussi considérablement le temps de chantier, la logistique (bilan carbone divisé par 3) et les nuisances associées. **Notre procédé constructif est également un modèle d'économie circulaire, avec près de 25% de nos matériaux issus du recyclage.** Tous nos bâtiments pérennes sont écoconçus via une maquette numérique (BIM**). Et nos 70 000 modules temporaires en rotation dans nos agences sont indéfiniment reconfigurables et recyclables.

QUESTION N°5

UN BÂTIMENT MODULAIRE EST-IL VRAIMENT DURABLE ?



Notre procédé constructif bénéficie d'un avis technique du CSTB* qui vous certifie une durée de vie de nos réalisations jusqu'à 50 ans : un véritable atout de qualité auprès de nos clients et des bureaux de contrôle technique. De plus, nos bâtiments sont construits avec des matériaux communs de la construction, un niveau d'entretien standard suffit donc pour assurer leur pérennité.

QUESTION N°6

PEUT-ON CONCILIER BÂTIMENT MODULAIRE ET ARCHITECTURE ?



L'architecture modulaire autorise toutes les libertés et partis-pris en matière de design. Nos bâtiments sont entièrement personnalisables et les volumes peuvent être assemblés avec une grande variété de configurations et de finitions pour créer un espace unique. **Nos architectes intégrés sont vos interlocuteurs privilégiés pour réaliser votre projet sur mesure.** Nous vous proposons une large palette d'habillage extérieur, comme la vêtue (bois, métal, pierre, composite) ou les supports imprimés (bâches, sérigraphies, toiles tendues). De nombreux équipements complémentaires sont également disponibles pour compléter l'identité de votre bâtiment (remontées d'acrotère, auvents, terrasses, brise-soleil...).

QUESTION N°7

POURQUOI PRIVILÉGIER LA MIXITÉ DES MATÉRIAUX ?



Notre procédé constructif privilégie la mixité des matériaux afin d'associer les qualités intrinsèques de chacun d'entre eux et proposer des bâtiments confortables et performants : **l'acier pour la structure, le bois ou le béton pour les planchers, les panneaux en laine de roche ou le bois avec des isolants biosourcés pour les façades.**

QUESTION N°8

QUELLE EST L'EXPÉRIENCE COUGNAUD EN MATIÈRE DE BÂTIMENT PÉRENNE ?



Nous réalisons depuis plus de 50 ans des bâtiments pérennes pour tous les secteurs : tertiaires, industries, BTP et collectivités. Depuis 1992, Cougnaud a complété son offre avec la location de bâtiments temporaires, avec des solutions financières globales applicables aux 2 activités. **En qualité de leader de la construction modulaire, Cougnaud se veut exemplaire dans l'accompagnement et le suivi de ses clients** pour faciliter l'exploitation des bâtiments. Nous vous proposons ainsi des services sur mesure, incluant le service après-vente, l'entretien et la maintenance (préventive ou curative). **Nos 10 sites commerciaux et d'exploitation,** répartis dans les principaux bassins économiques en France, permettent de répondre rapidement et efficacement à toute demande.

*CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

QUESTION N°9

UN BÂTIMENT MODULAIRE TEMPORAIRE NÉCESSITE-T-IL UN PERMIS DE CONSTRUIRE ?



Les constructions pérennes nécessitent un dépôt de permis de construire. En revanche, les constructions temporaires pour le BTP, sur la durée du chantier, et pour les autres usages, lors d'une installation pour une durée de moins de 24 mois, ne sont pas soumises au dépôt d'un permis de construire.

QUESTION N°10

LE MODULAIRE EST-IL SOUMIS AUX NORMES & GARANTIES DU BÂTIMENT ?



Oui, comme tous les acteurs du secteur, nous sommes soumis aux mêmes contraintes normatives du bâtiment (thermiques, acoustiques, incendie, petite-enfance, ERT-ERP*, sismique, neige, vent...), quels qu'en soient l'usage et l'implantation géographique. Nous sommes également responsables, pour les bâtiments pérennes, des garanties (parfait achèvement, biennale et décennale) assurant la réparation des dommages après la réception des travaux.

*ERT-ERP : Établissement Recevant des Travailleurs - Établissement Recevant du Public



0 800 00 60 50 Service & appel gratuits



Mouilleron-le-Captif · CS 40028 · 85035 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 05 85 85 · info@cognaud.com · www.cognaud.com
S.A.S. au capital de 9.810.000 € · RCS La Roche-sur-Yon 892 298 324 N° de TVA FR 49 892 298 324 · APE 25.11Z

Suivez-nous sur :     